

# CONTACTS



Comité Départemental  
Olympique et Sportif  
de l'Isère

Siège social  
Maison Départementale des Sports  
7 rue de l'industrie  
38320 Eybens  
[www.cdos-isere.fr](http://www.cdos-isere.fr)



Parlez-en à votre médecin et contactez-nous !

✉ [INFO@PRESCRIBOUGE.FR](mailto:INFO@PRESCRIBOUGE.FR)  
☎ **06.03.93.60.69**  
🌐 [WWW.PRESCRIBOUGE.FR](http://WWW.PRESCRIBOUGE.FR)

📘 PrescriBouge    📷 Prescribouge

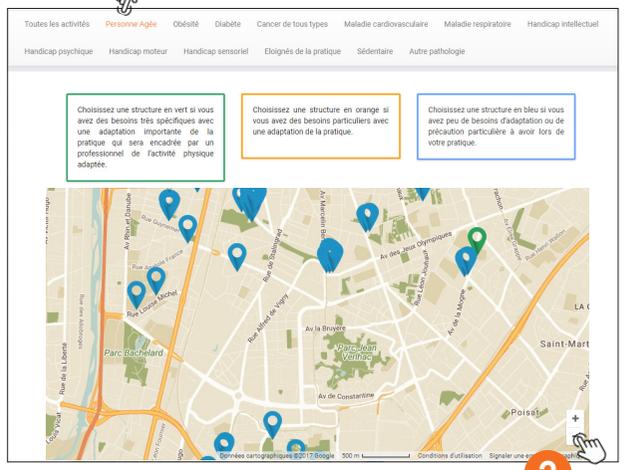
Reconnu DAPAP  
Dispositif d'Accompagnement  
à la Pratique d'Activité Physique

**MAISONS  
SPORT  
SANTÉ**  
En Vie d'Activité  
Reconnu  
Maison Sport Santé

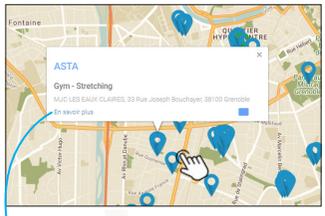
# UN ANNUAIRE DES ACTIVITÉS

Sur [www.prescribouge.fr](http://www.prescribouge.fr)  
rubrique « Offre de pratique »

1 Choisir le type de public correspondant  
(ex : personne âgée)



2 Se géolocaliser



3 Cliquer sur le marqueur  
qui vous intéresse

4 Cliquer sur « en savoir plus » pour accéder  
aux informations complémentaires

# Le dispositif Sport Santé porté par le CDOS Isère Prescri' Bouge

Vous souhaitez commencer  
ou reprendre une  
**ACTIVITÉ PHYSIQUE**  
Et vous avez des  
**BESOINS SPÉCIFIQUES**

EN AFFECTION DE  
LONGUE DURÉE

OU

ÂGÉ DE  
PLUS DE  
60 ANS

**VOUS  
ÊTES**

OU

ATTEINT D'HYPERTENSION  
ARTÉRIELLE, EN SURPOIDS  
OU OBÉSITÉ



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Isère



# UN ACCOMPAGNEMENT VERS LA PRATIQUE

Étapes  
obligatoires

Étapes  
complémentaires,  
si besoin

**1** Entretien téléphonique  
ou réunion collective  
avec Prescri'Bouge

**1** Rendez-vous médical  
avec épreuve d'effort

**1** Réentraînement au sein  
d'un Etablissement de  
Soins de Suite et de  
Réadaptation

**2** Rendez-vous avec  
Prescri'Bouge, **au plus  
proche de chez vous**,  
pour effectuer un bilan  
de condition physique  
ainsi qu'un entretien  
motivationnel afin de  
choisir une ou plusieurs  
activités

**2** Participation aux ateliers  
**passerelles** organisés  
par Prescri'Bouge ou ses  
partenaires

**3** Entrée dans l'activité  
en association ou avec  
un professionnel en  
APA\*, possibilité d'être  
accompagné par  
Prescri'Bouge sur les  
premières séances

**4** Suivi téléphonique  
régulier

**5** Rendez-vous bilan au bout  
de 1 an de pratique puis  
suivi téléphonique régulier

**6** Fin du parcours  
d'accompagnement à 2 ans

**PRATIQUE  
AUTONOME EN  
ASSOCIATION  
OU AVEC DES  
PROFESSIONNELS  
APA\***

\*APA : Activité Physique Adaptée

## Certificat médical

Je soussigné, Dr. ....  
certifie avoir examiné ce jour, Mr / Mme .....  
....., né(e) le ..... / ..... / .....

Et n'avoir constaté aucune contre-indication médicale à la  
pratique de l'activité physique et sportive adaptée à sa santé.

## Prescription médicale

Nom du patient : .....

Je prescris une activité physique et/ou sportive adaptée pendant  
....., à adapter en fonction de l'évolution des  
aptitudes du patient.

Préconisation d'activité et recommandations (activités, fréquence,  
intensité...) :

Type d'intervenant(s) appelé(s) à dispenser de l'activité physique  
(en référence à l'Article D. 1172-2 du Code de santé publique<sup>1</sup>), le  
cas échéant, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire<sup>2</sup> :

Document établi à la demande de l'intéressé(e) et remis en  
main propre pour faire valoir ce que de droit.

La dispensation de l'activité physique adaptée ne peut pas donner lieu  
à une prise en charge financière par l'assurance maladie.

Lieu	Date	Signature	Cachet professionnel
------	------	-----------	----------------------

<sup>1</sup> Décret n°2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une ALD

<sup>2</sup> Concerne les titulaires d'un titre à finalité professionnelle, d'un certificat de qualification professionnelle ou d'un diplôme fédéral, inscrit sur arrêté interministériel qui ne peuvent intervenir dans la dispensation d'activités physiques adaptées à des patients atteints de limitations fonctionnelles modérées que dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire (cf. annexe 4 de l'instruction interministérielle n° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017 relative à la mise en oeuvre des articles L.1172-1 et D.1172-5 du code de la santé publique et portant guide sur les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée).

L'accompagnement est gratuit mais le coût de la pratique reste à la charge de la personne